

# **Protocole d'intervention en cas de harcèlement**

L'établissement met en place une équipe PHARE, pluridisciplinaire et constituée de personnels spécifiquement formés.

## **1/L'équipe :**

Sous la direction de M.Bousquet, chef d'établissement.

1 coordinateur : Mme Bastid.

1 équipe d'adultes formés (environ 5 à 6 personnes, dont le coordinateur) :

Mme Chaubet, infirmière.

Mme Vigny, AED.

Mme Dupuis, enseignante.

Mme Delcourt, assistante sociale.

M.Gues, enseignant.

## **2/Les modalités d'action :**

### **A/Les situations de harcèlement peuvent être portées à la connaissance de l'équipe de plusieurs façons :**

-L'élève harcelé se confie.

-Un élève témoin ou adulte a connaissance d'une situation de harcèlement.

-des parents informent l'établissement.

Etre attentif aux signaux faibles de la souffrance : remplir la fiche « Alerte » accompagnée de l'écrit de l'élève témoin et la donner au coordinateur.

Toutes les fiches sont stockées dans un classeur (bureau du CPE) et demeurent confidentielles.

### **B/La prise en charge**

-1 : Entretien avec l'élève cible. Le temps n'est pas limité (en général environ 20 à 30 min).

-2 : Entretiens avec les intimidateurs présumés selon les recommandations officielles.

-3 : Revoir l'élève cible peu de temps après avoir vu les intimidateurs présumés et les témoins.

-4 : Entretien avec les parents de l'élève cible si nécessaire.

Les parents des élèves intimidateurs sont informés si nécessaire.

Bilan de l'équipe : remontée des informations au chef d'établissement.  
Evaluation de la situation : résolue/non résolue (en fonction de la situation de l'élève cible, de son témoignage).

### **C/Le cas du cyberharcèlement et du sexting**

Les familles seront conseillées et orientées vers les autorités compétentes.

## **3/Mise en place d'outils de communication :**

### **A/Mise en place d'un espace sur l'ENT : « Prévention et lutte contre le harcèlement »**

A destination de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Cette démarche se fait à la rentrée scolaire. Un rappel ENT sera effectué en cours d'année par le biais des professeurs principaux.

### **B/A destination des personnels du collège**

Ce protocole permet de faire connaître l'action de l'équipe PHARE auprès de l'ensemble des personnels.

### **C/A destination des élèves**

- L'équipe PHARE passe dans les classes pour se présenter + message ENT (cf A)
- La liste des élèves ambassadeurs est communiquée à l'ensemble des élèves via la messagerie de l'ENT

### **D/A destination des parents d'élèves**

Une communication via l'ENT est effectuée pour indiquer l'existence de l'espace de « Prévention et lutte contre le harcèlement ».

Une communication directe est effectuée par les professeurs principaux de 6<sup>ème</sup> lors de la rencontre en début d'année envers les familles.

## **4/Bilan du dispositif :**

Une synthèse de l'ensemble des situations traitées sur l'année scolaire sera systématiquement effectuée par l'équipe en fin d'année.